

# « On ne fout pas les jeunes à la rue »

23/07/2023



➔ Aux côtés de Nicole Godard, Ugo Paris, directeur en charge de l'action sociale s'est dit choqué par les propos du collectif qui « ont jeté l'opprobre » sur l'ASE.

**LORS** d'une conférence de presse, lundi, le collectif 50 pour les droits des étrangers a pointé des manquements de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), un service du Département, dans la prise en charge des mineurs non accompagnés dans la Manche (cf. *La Presse de la Manche* du 11 juillet). Il a notamment évoqué le cas d'un jeune ivoirien de 16 ans « mis à la rue » en plein hiver, dont la minorité était contestée et un non-respect de la loi Taquet.

« La loi relative à la protection des enfants du 7 février 2022 a réaffirmé que la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) relevait de la protection de l'enfance et donc du Département » confirme Nicole Godard, vice-présidente du conseil départemental en charge de l'action sociale. « On a l'obligation d'accueillir ces jeunes. »

Le Département déclare être dans les clous : « Avant de jeter l'opprobre sur le travail des services, en lien avec la feuille de route des élus, le collectif ferait

bien de se renseigner sur ce que fait le Département », réagit Ugo Paris, directeur général adjoint en charge de l'action sociale. « C'est un peu fort de café. Le Département se fait fort d'appliquer la loi, toute la loi et rien que la loi, en l'occurrence la loi Taquet : le Département ne réévalue pas des situations alors que la loi lui interdit. Dire le contraire, c'est ne pas connaître les réalités *a minima*. On ne fout pas les jeunes à la rue, c'est un propos qui est difficilement entendable », lâche le directeur, visiblement agacé.

## « C'est notre obligation »

Quand un MNA est confié au Département par une Ordonnance provisoire de placement (OPP), la loi Taquet interdit une réévaluation de sa minorité. Dans le cas des primo-arrivants, l'ASE peut demander une évaluation auprès d'un juge. « Le Département n'a pas de service d'évaluation des

mineurs non accompagnés. »

« Notre responsabilité, c'est d'accueillir les mineurs tout de suite. C'est notre obligation. Le soir même de son arrivée, le jeune dort à l'abri. On reçoit assez mal des critiques qui sont à charge. » Nicole Godard aura l'occasion de s'expliquer de vive voix avec une délégation du collectif qui sera reçue le 18 juillet. Selon ce dernier, le jeune ivoirien a déposé, avec l'appui de la Ligue des droits de l'homme, une plainte pour « délaissement » et « discrimination » auprès du procureur de la République de Coutances. « On n'a pas connaissance de cette plainte », indique Nicole Godard, qui ne fait pas de commentaires.

Pour faire face « à un afflux » de MNA, le Département a revu sa politique et ses moyens lors de la séance plénière du 26 juin en approuvant une inscription budgétaire de 7,4 millions d'euros afin de porter la capacité d'accueil à 195 jeunes.

À la fin du mois de mai, la Manche a pris en charge 147

MNA depuis le début de l'année. Pour l'élue en charge de l'action sociale, la Manche n'a pas à rougir de son action.

Gilles PATRY

« Nous allons au-delà de nos obligations en proposant aux MNA devenus majeurs de les accompagner jusqu'à 21 ans afin de favoriser leur intégration dans la société manchoise.

**NICOLE GODARD**

Vice-présidente du conseil départemental en charge de l'action sociale